

OES.ECLO90787
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRA-
TIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

31/12/84 du 17/08/87
DECRET N° /MAEC-SG/DAAF/DP.
Portant nomination du Personnel Di-
plomatique, en qualité de secrétaire
d'Ambassade

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS :

DGPCE

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;,
Vu la loi n°076/84 du 07 Décembre 1984, portant ratification de l'Or-
donnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines disposi-
tions de la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi 15/62 du 03 Février 1962, portant statut Général des fonc-
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n°61/143/FP du 27 Juin 1961, portant Statut Commun des
cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du
Congo;

Vu le décret n°62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n°62/197/FP du 05 Juillet 1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 03 Février 1962, portant
statut Général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo;

DGB

Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 05 Juin 1962, fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n°77/13/ETR-SG/DAAF/DP du 14 Janvier 1977, fixant la du-
rée des affectations des agents Congolais dans les postes Diplomatiques ou
Consulaires;

Vu le décret n°79/13 du 01 Février 1979, portant restructuration
des Ambassades de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n°85/997 du 07 Août 1985, fixant le régime des indemni-
tés de déplacement des agents de l'Etat;

Vu le décret n°85/1147 du 04 Octobre 1985, fixant le régime de rému-
nération applicable aux personnels Diplomatiques consulaires et assimilés et
au personnel administratif en poste dans les services extérieurs du Minis-
tère des Affaires Etrangères et de la Coopération;

DCF

Vu le décret n°84/856 du 08 Août 1985, portant nomination du Premier
Ministre;

Vu le décret n°86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des
Membres du Gouvernement;

Vu le décret n°86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation des
intérim des membres du Gouvernement;

Vu les nécessités de service;

SECRETÉ :

.../...

~~ARTICLE 1ER~~ : Le Personnel Diplomatique designé ci-après, est nommé aux Ambassades suivantes, pour y servir, en qualité de Secrétaire d'Ambassade

AMBASSADES	NOMS	PRENOMS	GRADE	OBSERVATIONS
KINSHASA	NDONGO	Daniel	Chef de Division A.E DE 3° échelon	en remplacement de DIMI-NGATSE
PEKIN	JEM	AYOULOVE	Secrétaire des A.E de 1er échelon	en remplacement de Mr BITSINDOU François
YAOUNDE	DIMI	NGATSE Gaston	Attaché des SAF 3° échelon	en remplacement de Mr GAMBOMI Jean Marie
WASHINGTON	ACKONDJO	Jean Christophe	Administrateur des SAF 1ER échelon	en remplacement de Mr IKOMBO Gaston

~~ARTICLE 2~~ : Les Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice, Garde des Sceaux, des Finances et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent Décret, qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés aux Ambassades ci-dessus indiquées, sera enregistré et Publié au Journal Officiel de la République Populaire de Congo et Communiqué partout où il y a lieu, /-

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 17 AOUT 1987

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Ange Edouard FOUNGUI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail,
de la Sécurité Sociale et de la Justice

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre des Finances et du Budget

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- PR..... 2 DGPCE..... 2
- PM..... 2 JORHC..... 2
- CAB/MAEC..... 2 INTERESSE..... 3
- SGANC..... 2 DOSSIER..... 4
- DAAF/DP..... 3 AMBACOBRAZZA..... 6
- SGG/DPAD..... 2
- MFP..... 2
- MTSSJ..... 2
- DGE..... 2
- DGE..... 2